

**MAIRIE DE
CAUSSE et DIEGE
12700**

Tél .05 65 64 66 47

Fax. 05 65 64 67 04

Email : mairie.loupiac.caussediege@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème}
CLASSE**

Le Maire de Causse et Diège,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 04 mars 2019,

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade de Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Nom et prénom	Situation avant L'avancement de grade Grade-échelon	Date d'effet de l'avancement de grade
Versaux Pascale	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe – 8 ^{ème} échelon	15 juin 2019

Article :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché et notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion FPT de l'Aveyron

Fait à Causse et Diège le 13 février 2020
 Le Maire, Serge MASBOU

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de la présente notification.



Notifié le 16/02/2020. Signature de l'agent :